

## Communiqué de presse

### **Pour une véritable concertation, contre un moratoire**

L'Association Centre-Ville en Mouvement a proposé de mettre en œuvre un moratoire sur l'extension des équipements commerciaux périphériques.

Le CNCC (Conseil National des Centres Commerciaux) exprime son désaccord avec une telle mesure.

La moyenne d'âge des centres commerciaux en France est de trente ans. Il est indispensable dans un monde qui va à la vitesse de l'Internet que les opérateurs du secteur puissent continuer à restructurer les actifs existants par des opérations de restructuration-rénovation. Il s'agit de s'adapter en permanence à l'évolution des besoins et des attentes des consommateurs en leur offrant des espaces de qualité, par leur architecture, leur confort d'achat et une offre modernisée de produits et services.

Pour autant, le CNCC ne nie pas les problèmes liés à la dévitalisation commerciale d'un certain nombre de centres-villes. Mais accuser le commerce périphérique d'être seul responsable de ce phénomène n'est pas fondé. L'exode de la population vers les zones péri-urbaines a provoqué une obsolescence de l'immobilier en centre-ville avec pour conséquence une paupérisation et un vieillissement de ses résidents. Les services publics n'ont pas été les derniers à suivre le mouvement avec la fermeture de nombreux collèges, hôpitaux ou casernes. Certains élus ont en outre abusé de la piétonisation alors qu'ils n'avaient pas développé des infrastructures de transports en commun ou de parkings publics, rendant inaccessibles leurs centres-villes. Enfin, les situations sont très variables d'une ville à l'autre en termes tant démographique qu'économique. Décréter un moratoire généralisé serait inadapté et risquerait à l'évidence de provoquer les effets négatifs de toute politique malthusienne.

De façon à réfléchir positivement aux problèmes du centre-ville, le CNCC organise le 3 octobre prochain une conférence sur le thème « (Ré)concilier la Ville et le Commerce ». En faisant échanger des experts, des élus et des opérateurs privés, son but est de définir de façon concrète des mesures incitatives plutôt que coercitives pour dynamiser le commerce en ville. Rappelons qu'un centre commercial sur cinq en France se situe en centre-ville et qu'il y joue, lorsqu'il est présent, un rôle moteur et attractif.

*À propos du CNCC : Le Conseil National des Centres Commerciaux est l'organisation professionnelle française fédérant tous les acteurs participant à la promotion et au développement des sites commerciaux : promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Outre l'objectif d'assurer la représentation des intérêts de ces diverses composantes, le CNCC s'attache à favoriser le dialogue entre ses différents membres, à organiser la réflexion prospective et le travail en commun de ses adhérents. Il a vocation à rassembler tous les acteurs du commerce au sein des espaces commerciaux qu'ils soient centres commerciaux, retail parks ou commerces de pied d'immeuble. Le CNCC compte près de 400 sociétés adhérentes représentant 800 centres commerciaux en France, dont 1 sur 5 est situé en centre-ville.*

#### **Contact Presse :**

communication@cncc.com  
+33 (0)1 53 43 82 60  
www.cncc.com  
@CNCC\_Officiel